

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 10 mai 2011, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

CA4-2011-0109 **Approbation d'un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, relativement à l'approbation des plans de construction applicables au redéveloppement du site de l'église Sainte-Maria-Goretti, sur le lot 1 127 431 - A4GT2011-043**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme sur l'approbation de plans de construction et de l'occupation des bâtiments relativement au lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec* », R.C.A.4V.Q. 38, joint en annexe du présent sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Odette Simoneau
Présidente de
l'arrondissement

(Signé) Sylvie Dolbec
Secrétaire
d'arrondissement et
assistante-greffière



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : A4GT2011-043

Date : 05 Avril 2011

Unité administrative responsable Arrondissement de Charlesbourg

Instance décisionnelle Conseil d'arrondissement

Date cible :

Projet

Objet

Approbation d'un projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme, R.C.A.4V.Q. 4, relativement à l'approbation des plans de construction applicables au redéveloppement du site de l'église Sainte-Maria-Goretti, sur le lot 1 127 431 - Arrondissement de Charlesbourg.

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le requérant projette le redéveloppement du site de l'église Sainte-Maria-Goretti par la construction d'une habitation multifamiliale d'environ 195 unités de logement sur le lot 1 127 431.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les plans de construction déposés respectent les critères de design et d'aménagement édictés par le projet de modification R.C.A.4V.Q. 26. Les documents relatifs aux plans de construction sont joints en annexe du présent sommaire (projet de modification R.C.A.4V.Q. 38).

Le projet est conforme aux orientations du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec ainsi qu'aux dispositions du schéma de l'ancienne Communauté urbaine de la ville de Québec.

Ce règlement contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

RECOMMANDATION

D'approuver le projet de modification intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme sur l'approbation de plans de construction et de l'occupation des bâtiments relativement au lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec », R.C.A.4V.Q. 38, joint en annexe du présent sommaire.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

ANNEXES

RCA4VQ38 (électronique)

Localisation (électronique)

Zone concernée (électronique)

Avis préliminaire de conformité (électronique)

VALIDATION

Intervenant(s)

David Duval

Aménagement du territoire

Intervention Signé le

Favorable 2011-04-13

Kathy-A Levesque

Affaires juridiques

Favorable 2011-04-11

Responsable du dossier (requérant)

Joëlle Carpentier

Favorable 2011-04-08



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : A4GT2011-043 Date : 05 Avril 2011
Unité administrative responsable	Arrondissement de Charlesbourg
Instance décisionnelle	Conseil d'arrondissement Date cible :
Projet	
Objet	Approbation d'un projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme, R.C.A.4V.Q. 4, relativement à l'approbation des plans de construction applicables au redéveloppement du site de l'église Sainte-Maria-Goretti, sur le lot 1 127 431 - Arrondissement de Charlesbourg.
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Pierre Hotte	Favorable 2011-04-13
Jean-B Savard	Favorable 2011-04-14
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Résolution(s)	
CA4-2011-0109	Date: 2011-05-10



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Charlesbourg

RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 38

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME
SUR L'APPROBATION DE PLANS DE CONSTRUCTION ET DE
L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS RELATIVEMENT AU LOT
NUMÉRO 1 127 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Avis de motion donné le
Adopté le
En vigueur le

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme afin d'approuver les plans de construction ainsi que l'occupation d'un ou plusieurs bâtiments ou autres ouvrages sur le lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec, situé à l'angle du boulevard Cloutier et des avenues Trudelle et Paul-Comtois.

RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 38**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME
SUR L'APPROBATION DE PLANS DE CONSTRUCTION ET DE
L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS RELATIVEMENT AU LOT
NUMÉRO 1 127 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, et ses amendements, est modifié par l'insertion, après l'article 939.10, de ce qui suit :

« **939.11.** Les plans de construction du document numéro 2 de l'annexe VI qui décrivent le projet de construction qui peut être réalisé sur le territoire visé à l'article 939.9 sont approuvés. L'occupation, sur ce territoire, d'un bâtiment conforme à ces plans est approuvée.

« **939.12.** Une dérogation à une norme prescrite en vertu du présent règlement ou du chapitre XXV du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* qui apparaît au document numéro 2 de l'annexe VI est autorisée.

« **939.13.** La réalisation du projet de construction décrit par les plans de construction visés à l'article 939.11 doit commencer avant l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme sur l'approbation de plans de construction et l'occupation de bâtiments relativement au lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec*, R.C.A.4V.Q. 26.

Si la réalisation du projet ne commence pas dans le délai fixé au premier alinéa, une dérogation autorisée en vertu de l'article 939.12 cesse de produire des effets à l'expiration du délai. ».

2. L'annexe VI de ce règlement est modifiée par l'insertion, après le document numéro 1, du document numéro 2 de l'annexe I du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(*article 2*)

DOCUMENT NUMÉRO 2 - PLANS DE CONSTRUCTION

DOCUMENT NUMÉRO 2



**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 127 431
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE 650, rue Gauthier St., Bureau 210 Québec, Québec G2M 2A5 Téléphone : (418) 533-5555 gltremblay@gtremblay.com	INGÉNIEUR	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	REVISIONS 7 6 5 4 3 2 1 NO. REMARQUES DATE (J.M.A.)	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION IMPLANTATION PROPOSÉE	SCIAU	DESSINEUR	ECHELLE 1:400	DATE 2009-03-17	FICHEUR DAO VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER FOLIOLE A1 DE 12
--	-----------	--	--	-------------------------	--	-------	-----------	------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------------------





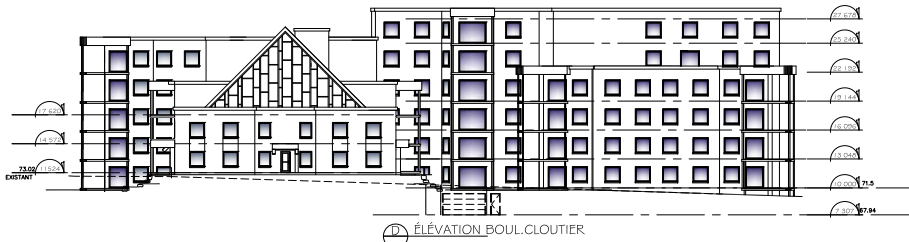
ARCHITECTE  GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE <small>100, rue Grande Rue, Bureau 101 Québec, Québec (Québec) G1R 5K4 Tél. : (418) 382-7882 Fax : (418) 382-7883 gtr@gtl-qa.com</small>	
INGÉNIEUR	
PROMOTEUR  Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	
REVISIONS	
7	
6	
5	MODIFICATIONS
4	MODIFICATIONS GÉNÉRALES
3	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE
2	MODIFICATION
1	ESQUISSE
NO	REMARKS
PROJET MARIA GORETTI	
IDENTIFICATION ÉLEVATIONS	
SÉCAL	
DESSINÉ PAR:	
ÉCHELLE	DATE
1:250	2009-03-17
FICHIER DAO VILLE MÉTRIQUE 4	
DOSSIER	FEUILLE
	A2 DE 12



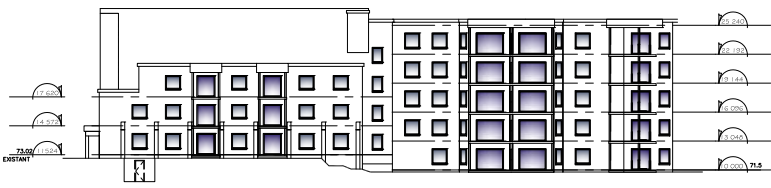
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____



ÉLEVATION BOUL. CLOUTIER



ÉLEVATION COUR INTÉRIEURE NORD

ARCHITECTE

GILLES L. TREMBLAY
ARCHITECTE

100, rue Duquesne Est, Bureau 101
Québec, Québec G1R 1M1
Tél. 418 369-9802
Fax 418 369-9802
gilles@gtg-arq.com

INGÉNIEUR

PROMOTEUR

Tremblay
Groupe-conseil
Concept et développement

REVISIONS

N°	DESCRIPTION	DATE
1	MODIFICATIONS GÉNÉRALES	2011-03-03
2	MODIFICATIONS GÉNÉRALES	2011-09-03
3	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE	2010-10-24
4	MODIFICATION	2010-07-15
5	ESQUISSE	2010-03-17
NO	REMARQUES	DATE SWA

PROJET

MARIA GORETTI

IDENTIFICATION

ÉLEVATIONS

SCHEAU

DESSINÉ PAR:

ÉCHELLE	DATE
1:250	2009-03-17

FICHER DAO

VILLE MÉTRIQUE 4

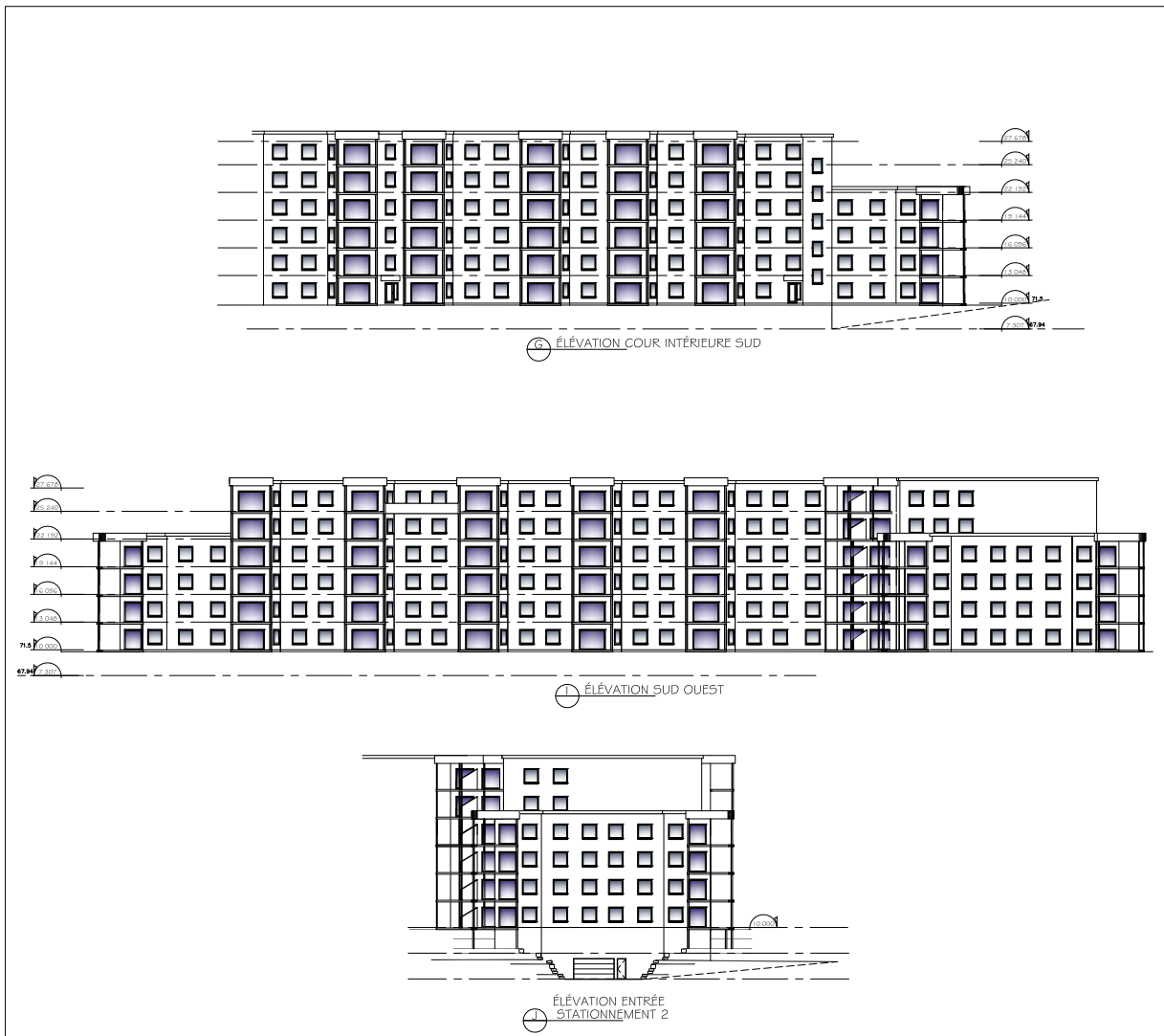
DOSSIER	FUILLE
	A3 DE 12



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02C
Préparé par : M.M. Échelle : _____



ARCHITECTE
GILLES L. TREMBLAY
 ARCHITECTE
600, rue Saint-Jacques, Québec (Québec) Q1A 1A1
 Tél: 418 647-8222
 Fax: 418 647-8222
 gtre@gtt.ca

INGÉNIEUR

PROMOTEUR
Tremblay
 Groupe-conseil
 Concept et développement

REVISIONS

N°	DESCRIPTION	DATE
1	MODIFICATIONS	2011-03-02
2	MODIFICATIONS GÉNÉRALES	2011-03-02
3	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE	2010-10-21
4	MODIFICATION	2010-07-12
5	ESQUISSE	2010-03-17
NO.	REMARQUES	DATE JMAH

PROJET
 MARIA GORETTI

IDENTIFICATION
 ÉLÉVATIONS

SCHEAU

DESSINÉ PAR:

ÉCHELLE	DATE
1:250	2009-03-17

FICHER DAO
 VILLE MÉTRIQUE 4

DOSSIER	FEUILLE
	A4 DE 12

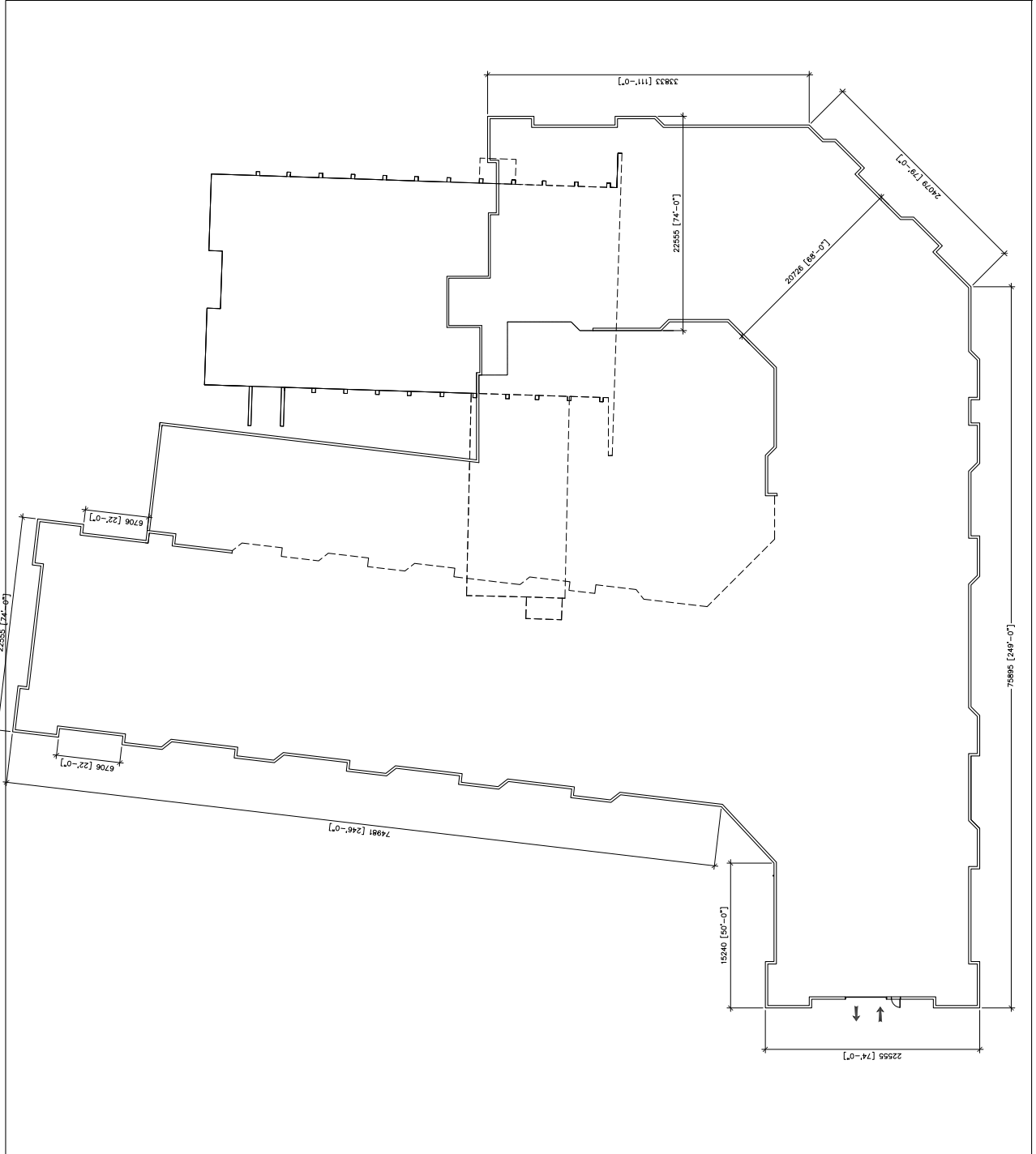


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE <small>C. Tremblay, G. Tremblay, S. Tremblay, J. Tremblay 1000, rue de la Sagouine, Québec, QC G1R 5R6 Téléphone : 418 687-8500 g.tremblay@gtremblay.com</small>	AGENCEUR	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	REVISIONS <table border="1"> <tr><td>7</td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td>MODIFICATIONS SOL L.03-02</td></tr> <tr><td>5</td><td>MODIFICATIONS GÉNÉRALES SOL L.02-03</td></tr> <tr><td>4</td><td>MODIFICATION ENTRÉE GARAGE SOL L.02-1</td></tr> <tr><td>3</td><td>MODIFICATION</td></tr> <tr><td>2</td><td>ESQUISSE</td></tr> <tr><td>1</td><td>NO. ENVAISSAGE DATE INVA</td></tr> </table>	7		6	MODIFICATIONS SOL L.03-02	5	MODIFICATIONS GÉNÉRALES SOL L.02-03	4	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE SOL L.02-1	3	MODIFICATION	2	ESQUISSE	1	NO. ENVAISSAGE DATE INVA	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION PLAN STATIONNEMENT NIVEAU 2	SCÉLÉ	DESSINE PAR	ECHILLE 1:250	DATE 2009-03-17	FICHER DAO VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER A5	FEUILLE DE 12
7																										
6	MODIFICATIONS SOL L.03-02																									
5	MODIFICATIONS GÉNÉRALES SOL L.02-03																									
4	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE SOL L.02-1																									
3	MODIFICATION																									
2	ESQUISSE																									
1	NO. ENVAISSAGE DATE INVA																									

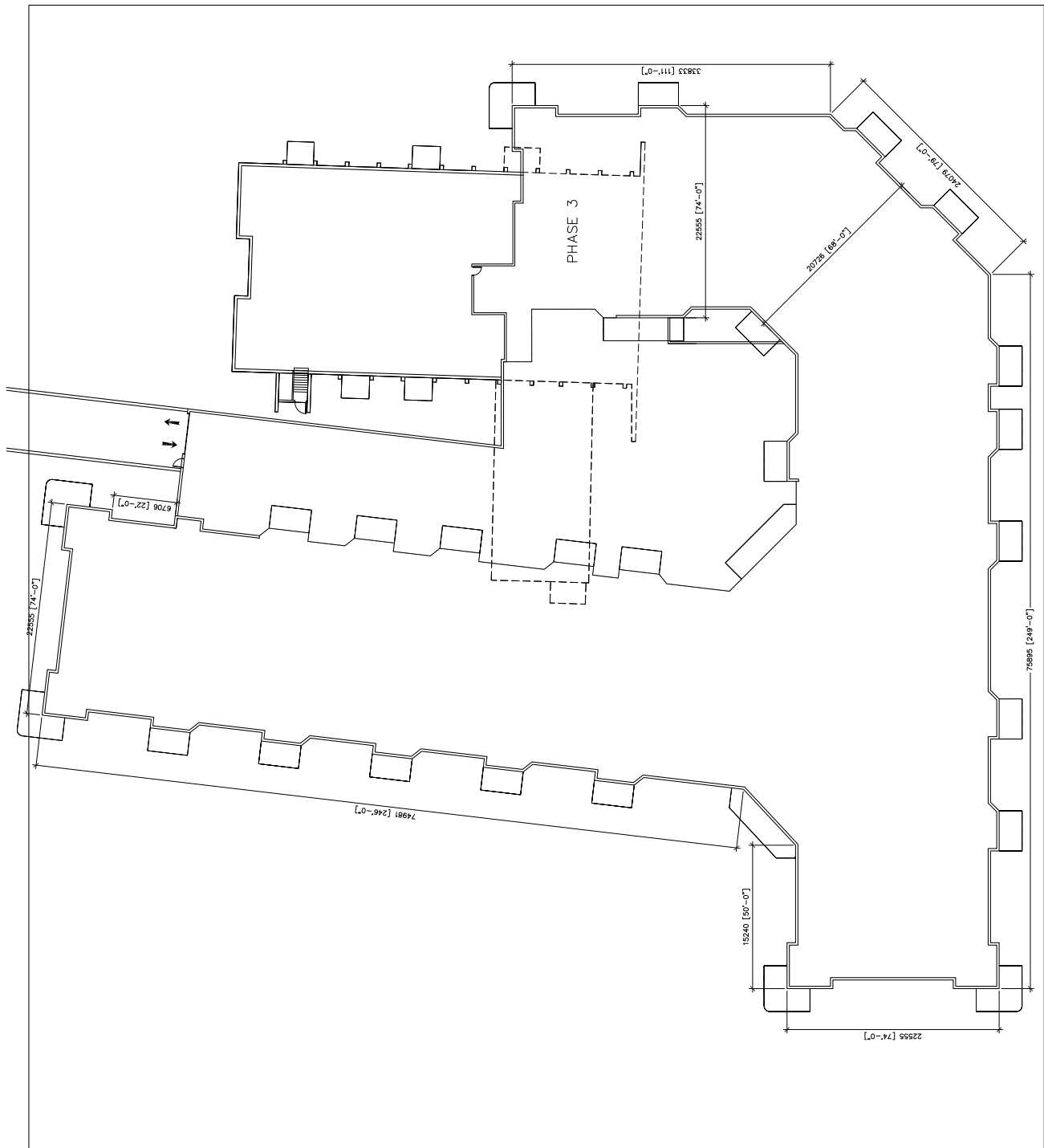


ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

8

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE C. Tremblay, 1000, St-Jacques Montréal, Québec H2S 1R4 Téléphone : 514 392-3555 g.tremblay@gtremblay.com	INGÉNIEUR	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil CONCEPT ET DÉVELOPPEMENT	REVISIONS <table border="1"> <tr><td>7</td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td>MODIFICATIONS SOL 1.03-02</td></tr> <tr><td>5</td><td>MODIFICATIONS GÉNÉRALES SOL 1.02-03</td></tr> <tr><td>4</td><td>MODIFICATION ENTRÉE GARAGE SOL 1.02-1</td></tr> <tr><td>3</td><td>MODIFICATION</td></tr> <tr><td>2</td><td>ESQUISSE</td></tr> <tr><td>1</td><td>N.O. ENVOI/APPUI</td></tr> <tr><td></td><td>DATE INTRA</td></tr> </table>	7		6	MODIFICATIONS SOL 1.03-02	5	MODIFICATIONS GÉNÉRALES SOL 1.02-03	4	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE SOL 1.02-1	3	MODIFICATION	2	ESQUISSE	1	N.O. ENVOI/APPUI		DATE INTRA	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION PLAN STATIONNEMENT NIVEAU 1	SCÉLÉ	DRESSING PAK	ECHELLE 1:250	DATE 2009-03-17	FICHER DAO VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER AG DE 12
7																											
6	MODIFICATIONS SOL 1.03-02																										
5	MODIFICATIONS GÉNÉRALES SOL 1.02-03																										
4	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE SOL 1.02-1																										
3	MODIFICATION																										
2	ESQUISSE																										
1	N.O. ENVOI/APPUI																										
	DATE INTRA																										

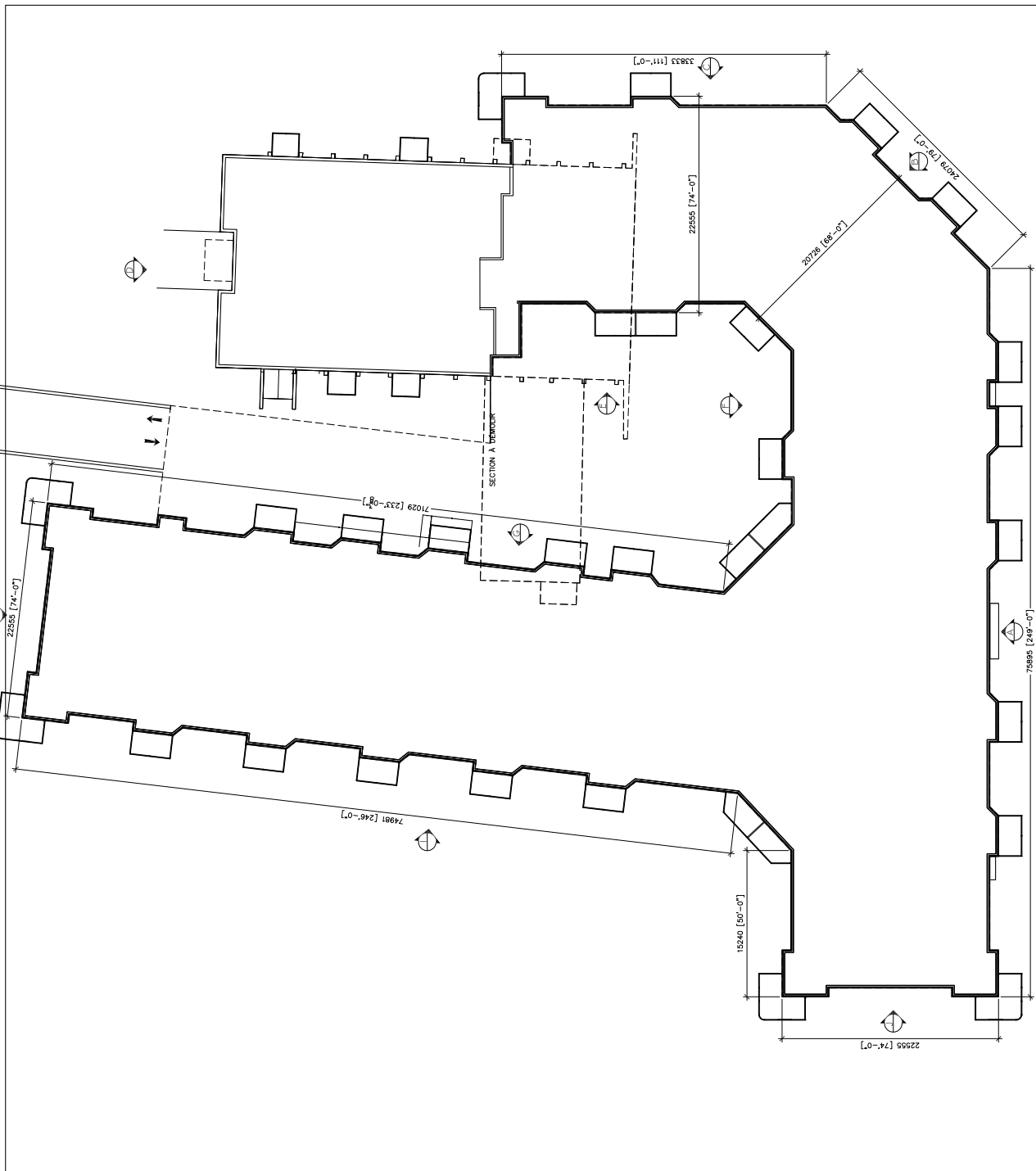


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE 105, rue de la Grande Vallée, bureau 41 Chicoutimi (Québec) P3A 2S4 Tél. 819-853-1111 www.gltremblay.com	INGÉNIEUR	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	REVISIONS 7 6 5 4 3 2 1 NO. REVISIONS DATE (M.A)	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE	SOCIAL	DESIGNER FIRM	ÉCHELLE 1:250	DATE 2009-03-17	FICHE/DRAWING VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER FEUILLE A7 DE 12
--	-----------	--	---	-------------------------	---	--------	---------------	------------------	--------------------	-----------------------------------	--------------------------------

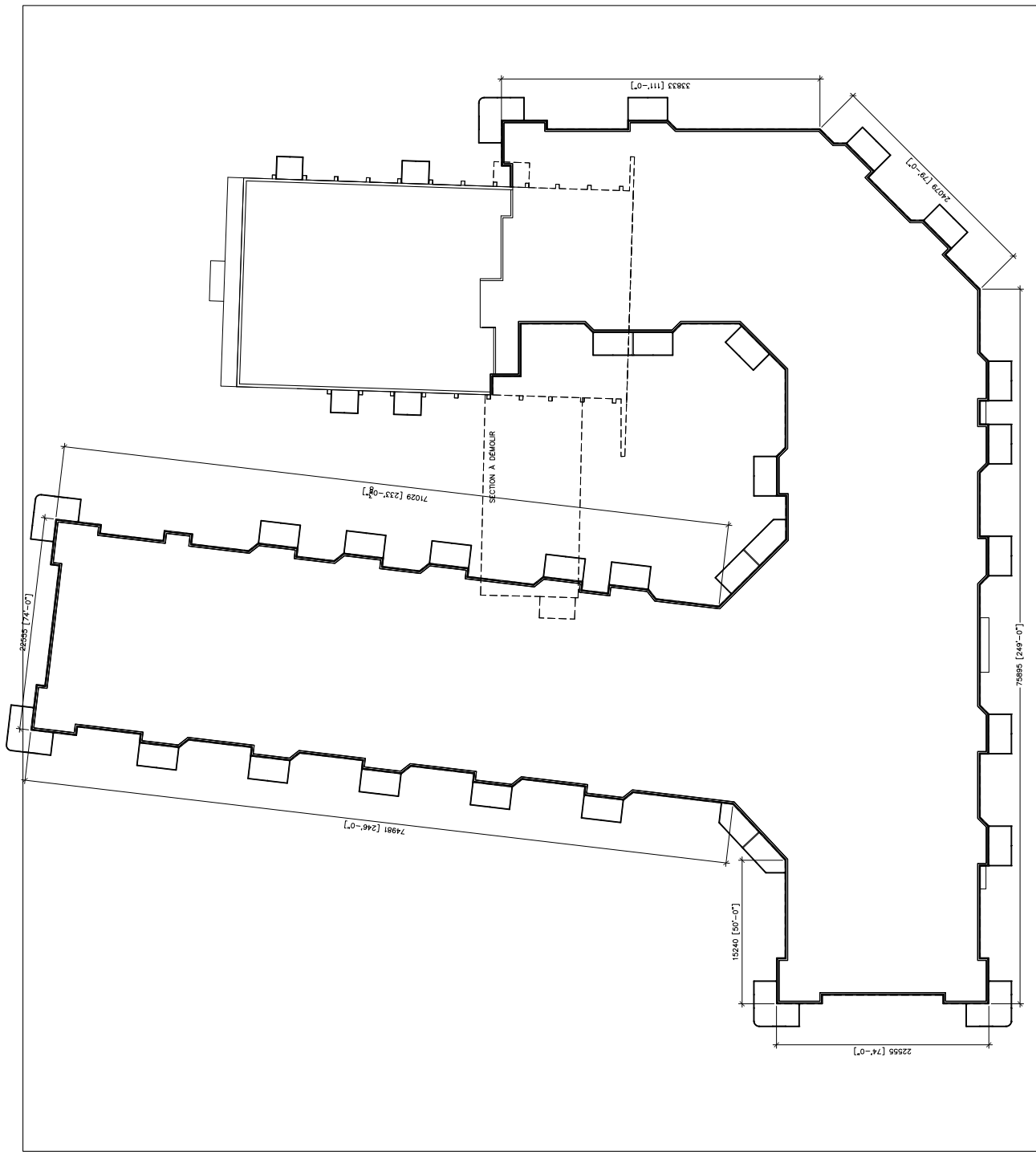


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE 650, av. Gauthier St., Bureau 110 Chicoutimi, QC G7A 1S5 Tél. : (418) 843-2233 Fax : (418) 843-2235 gltremblay@gtremblay.com	INGÉNIEUR	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	REVISIONS 7 6 5 4 3 2 1 NO. REMARQUES DATE (J.M.A.)	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION PLAN 2 IÈME ÉTAGE	SICILAU	DESSINE PAR	ECHILLE 1:250	DATE 2009-03-17	FICHER DAO VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER FEUILLE A8 DE 12
---	-----------	--	--	-------------------------	-------------------------------------	---------	-------------	------------------	--------------------	--------------------------------	--------------------------------

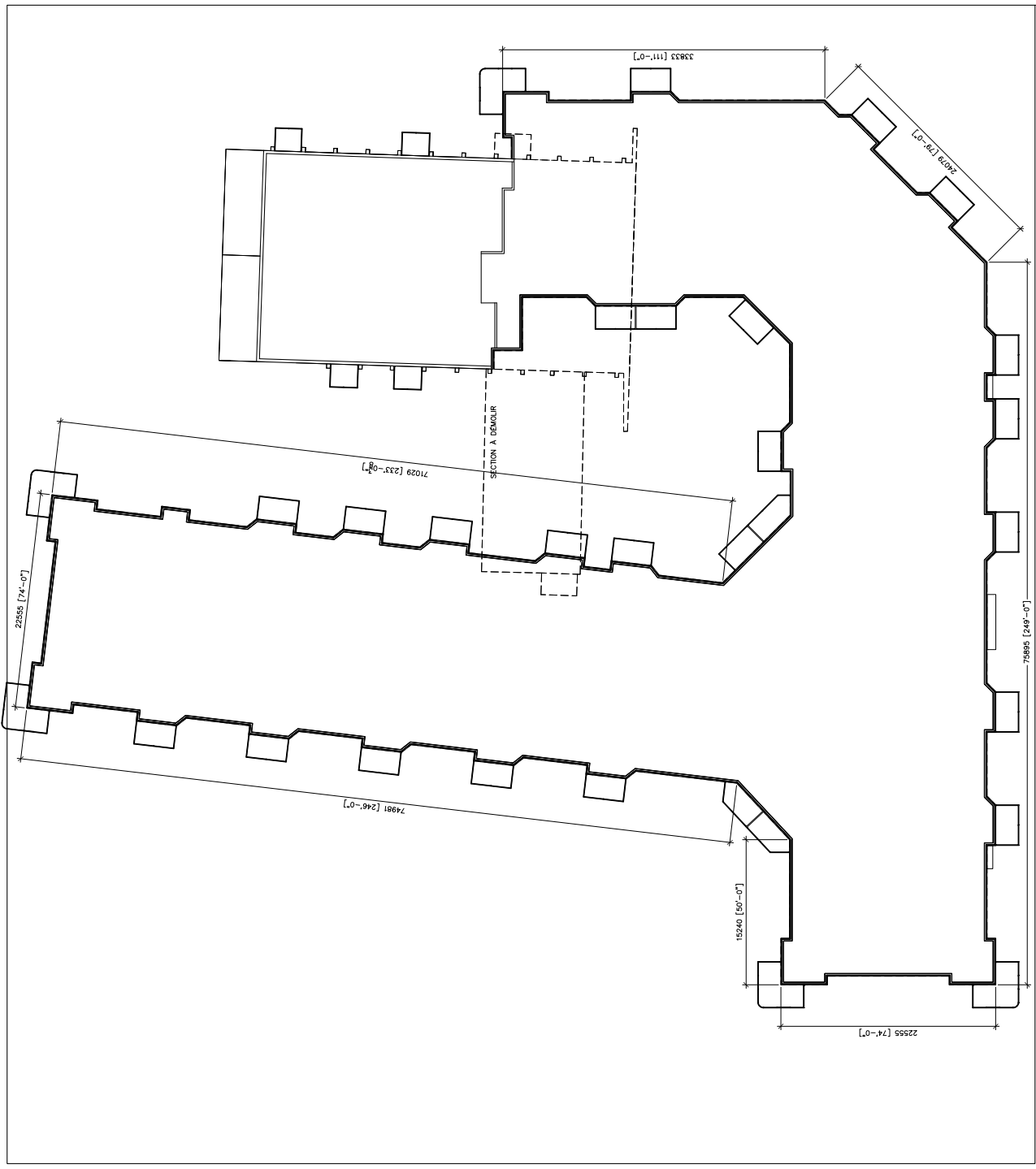


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE <small>105, rue de la Grande Vallée, bureau 41 Québec (Québec) P1S 1W4 Téléphone : (418) 528-1111 Télécopieur : (418) 528-1112</small>	INGÉNIEUR	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	REVISIONS <table border="1"> <tr><td>7</td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td>MODIFICATIONS</td><td>2011-03-08</td></tr> <tr><td>2</td><td>MODIFICATIONS GÉNÉRALES</td><td>2011-02-23</td></tr> <tr><td>1</td><td>MODIFICATION ENTRE GARAGE</td><td>2010-07-21</td></tr> <tr><td>0</td><td>PROJET</td><td>2010-07-21</td></tr> <tr><td></td><td>PROJET</td><td>2010-07-21</td></tr> <tr><td></td><td>NO. REVISIONS</td><td>DATE (A.A.A.)</td></tr> </table>	7		6		5		4		3	MODIFICATIONS	2011-03-08	2	MODIFICATIONS GÉNÉRALES	2011-02-23	1	MODIFICATION ENTRE GARAGE	2010-07-21	0	PROJET	2010-07-21		PROJET	2010-07-21		NO. REVISIONS	DATE (A.A.A.)	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION PLAN 3 IÈME ÉTAGE	SÉCAL _____	DESSINÉ PAR _____	ÉCHELLE 1:250	DATE 2009-03-17	FICHIER DAO VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER FEUILLE A9 DE 12
7																																					
6																																					
5																																					
4																																					
3	MODIFICATIONS	2011-03-08																																			
2	MODIFICATIONS GÉNÉRALES	2011-02-23																																			
1	MODIFICATION ENTRE GARAGE	2010-07-21																																			
0	PROJET	2010-07-21																																			
	PROJET	2010-07-21																																			
	NO. REVISIONS	DATE (A.A.A.)																																			



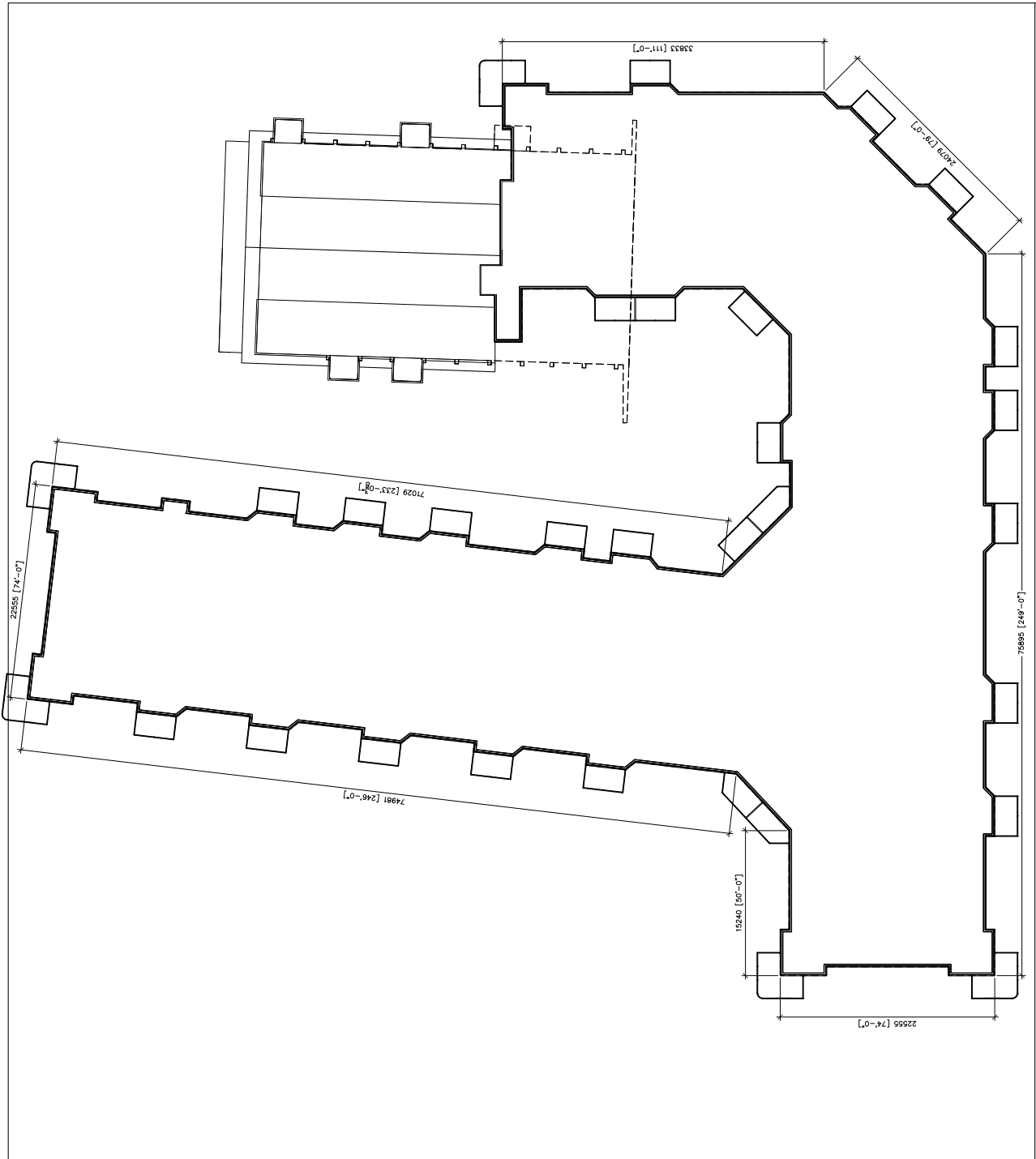
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

12

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC021
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE 550, rue Grande-Rue, Bureau 410 Montréal, Québec H3B 2Y4 Tél. : 514 392-2222 g.l.tremblay@gtt.com	INGÉNIEUR	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	REVISIONS 7 6 5 4 3 2 1 NO. REVISIONS DATE (J.M.A.) MODIFICATIONS 2011.03.02 MODIFICATIONS GÉNÉRALES 2011.02.03 MODIFICATION ENTRÉE GARAGE 2010.02.1 MODIFICATION 2010.07.15 ESQUISSE 2010.05.17	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION PLAN 4 IÈME ÉTAGE	SCHEAU	DESSINE PAR	ÉCHELLE 1:250	DATE 2009-03-17	FICHER DAO VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER FEUILLE A10 DE 12
---	-----------	--	---	-------------------------	-------------------------------------	--------	-------------	------------------	--------------------	--------------------------------	---------------------------------

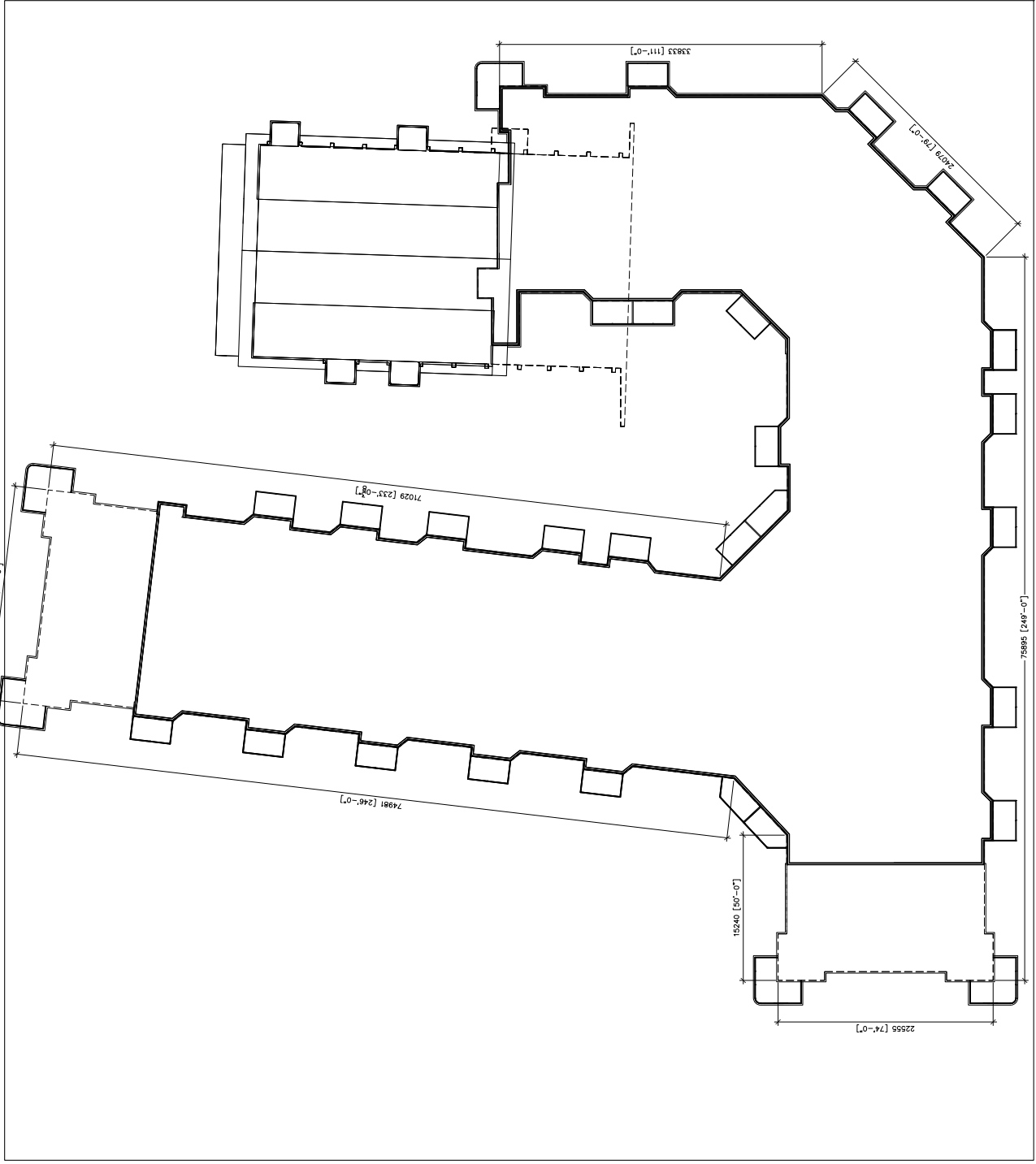


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

ARCHITECTE GILLES L. TREMBLAY ARCHITECTE <small>1000, rue Saint-Jacques, 1000 Québec, Québec G1R 1A1 Téléphone : 514 399-7000 Fax : 514 399-7006 g.l.tremblay@gtt.com</small>	INGÉNIEUR 	PROMOTEUR Tremblay Groupe-conseil Concept et développement	REVISIONS <table border="1"> <tr><td>7</td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td>MODIFICATIONS</td><td>2011-03-02</td></tr> <tr><td>4</td><td>MODIFICATIONS GÉNÉRALES</td><td>2011-02-03</td></tr> <tr><td>3</td><td>MODIFICATION ENTRÉE GARAGE</td><td>2010-10-21</td></tr> <tr><td>2</td><td>MODIFICATION</td><td>2010-07-15</td></tr> <tr><td>1</td><td>PROJET</td><td>2009-03-17</td></tr> <tr><td>N.D.</td><td>REMARQUES</td><td>DATE FINALE</td></tr> </table>	7		6		5	MODIFICATIONS	2011-03-02	4	MODIFICATIONS GÉNÉRALES	2011-02-03	3	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE	2010-10-21	2	MODIFICATION	2010-07-15	1	PROJET	2009-03-17	N.D.	REMARQUES	DATE FINALE	PROJET MARIA GORETTI	IDENTIFICATION PLAN 5 IÈME ÉTAGE	SÉCAL 	DESSINE PAR 	ÉCHELLE 1:250	DATE 2009-03-17	TITRE DAO VILLE MÉTRIQUE 4	DOSSIER FEUILLE A11 DE 12
7																																	
6																																	
5	MODIFICATIONS	2011-03-02																															
4	MODIFICATIONS GÉNÉRALES	2011-02-03																															
3	MODIFICATION ENTRÉE GARAGE	2010-10-21																															
2	MODIFICATION	2010-07-15																															
1	PROJET	2009-03-17																															
N.D.	REMARQUES	DATE FINALE																															



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1 127 431 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

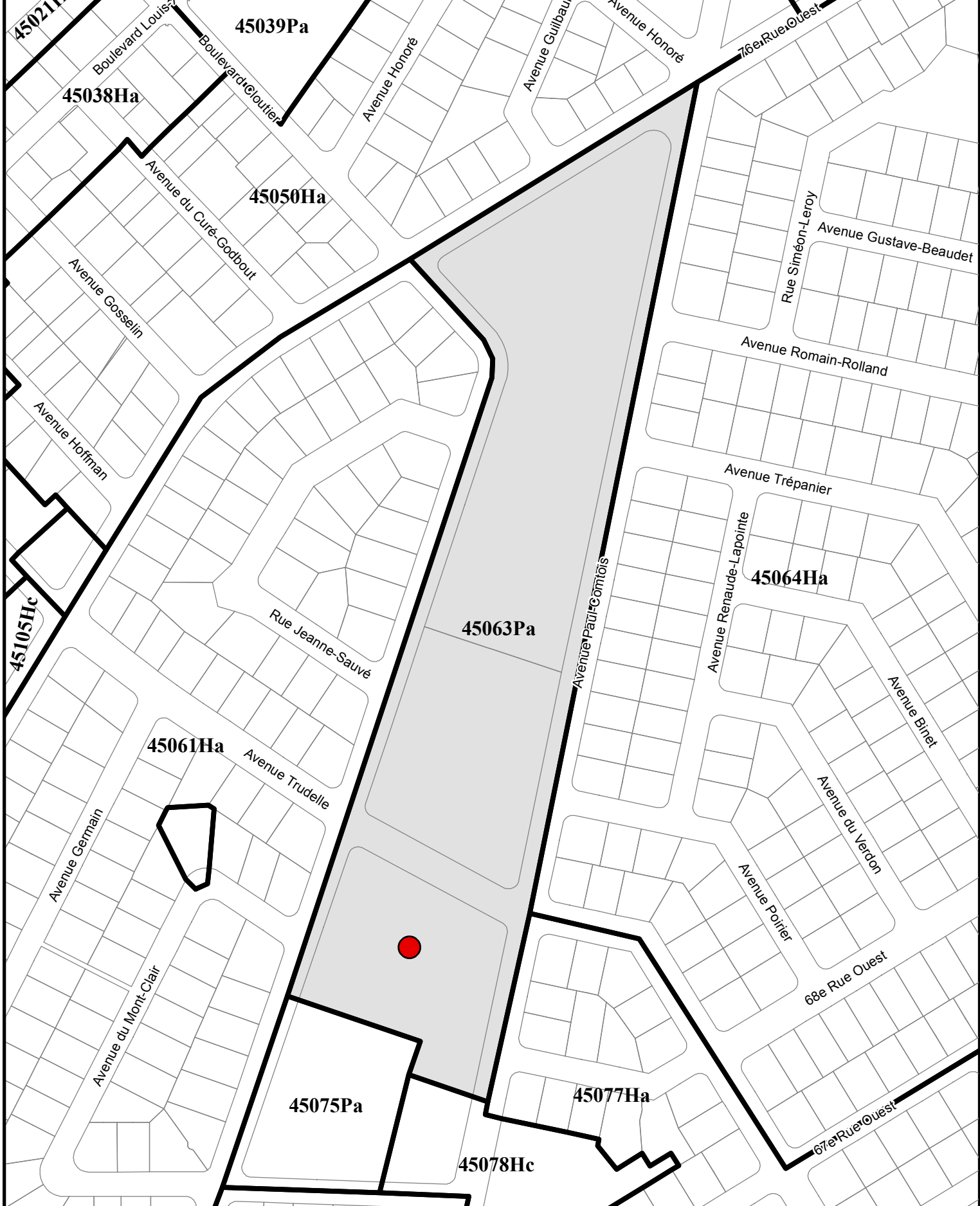
14

No du règlement : R.C.A.4V.Q. 4 No du plan : RCA4VQ4PC02K
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme afin d'approuver les plans de construction ainsi que l'occupation d'un ou plusieurs bâtiments ou autres ouvrages sur le lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec, situé à l'angle du boulevard Cloutier et des avenues Trudelle et Paul-Comtois.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.



VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DE L'URBANISME

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

No CA4Q45Z01
En date du 5 janvier 2010

No du plan : 2010-11-189 zon

Échelle : 1:3 000

Préparé par : M.M.

Date : 19 novembre 2010

Lot touché par l'amendement

Zone touchée par l'amendement

Limite de zone

Butte écran

Mur écran

Cote

Écran visuel

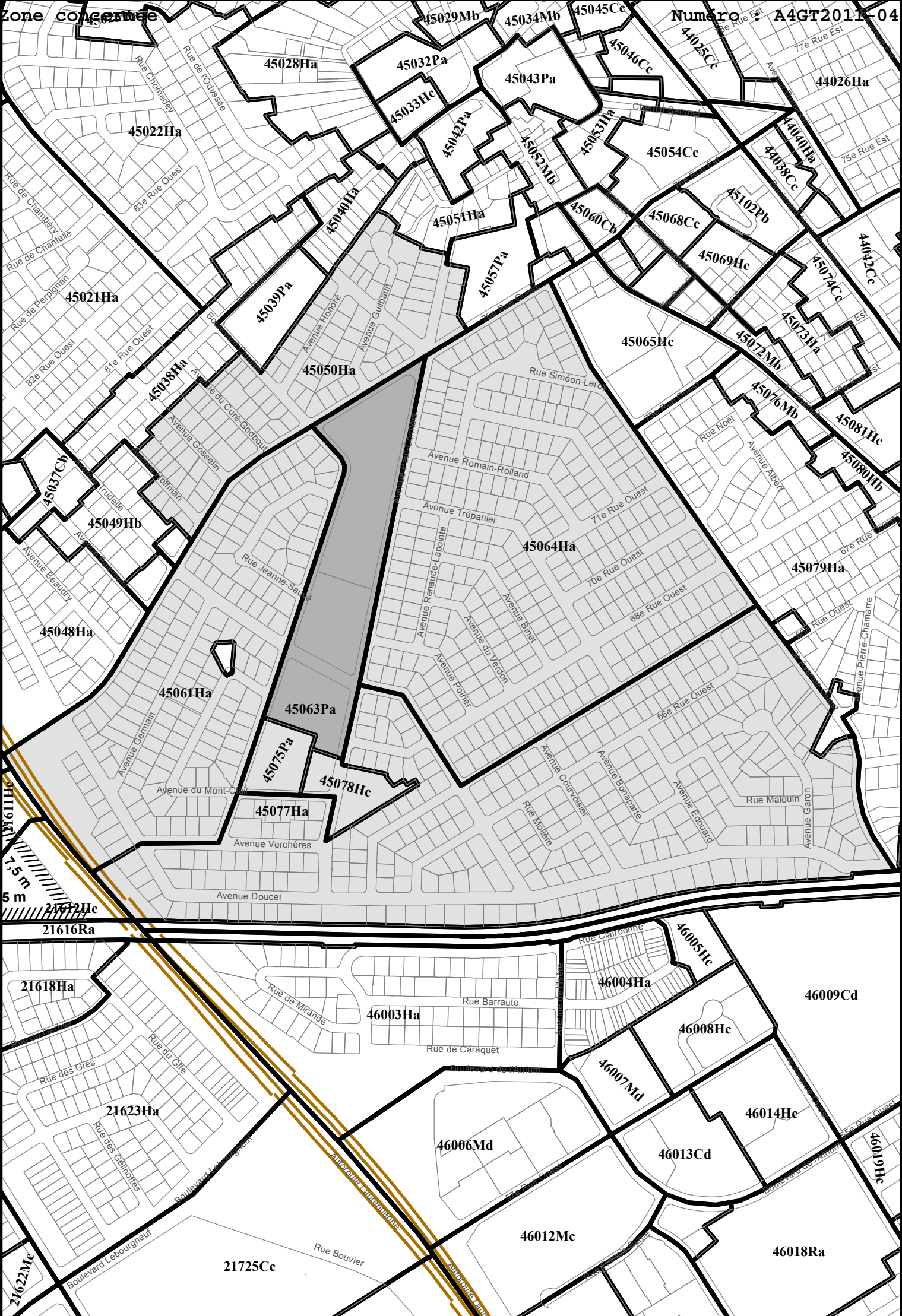
Zone tampon

Autoroute

Voie ferrée

Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

Page : 1 de 1



11.5 m
5 m

	SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME	
	ZONE(S) CONCERNÉE(S) ZONES CONTIGUËS	
PRÉPARÉ PAR : M.M.	DOSSIER : 2010-12-197	
CHARGÉ DE DOSSIER : J.C.	PLAN No : 201012197con	
DATE : 9 décembre 2010		Page 1 de 1 000



Service de l'aménagement du territoire
Division de l'urbanisme

Destinataire : Joëlle Carpentier, conseillère en urbanisme
Gestion du territoire
Arrondissement de Charlesbourg

Expéditeur : David Duval, urbaniste

Date : 13 décembre 2010

Objet : **Avis préliminaire de conformité au Règlement sur le Schéma d'aménagement, CUQ no 207 et au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement, R.V.Q. 990 SDORU 2010-12-197**

La Division de l'urbanisme du Service de l'aménagement du territoire a procédé à l'analyse préliminaire du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg, relativement au plan de plan de construction pour le redéveloppement du site de l'église Sainte-Maria-Goretti (lot 1 127 431, 7180, boulevard Cloutier).

CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La zone visée est dans une aire d'affectation Urbaine.

Le projet de modification est en conformité avec les éléments normatifs définis pour cette grande affectation.

Le projet de modification soutient la mise en œuvre des objectifs du schéma, notamment ceux qui suivent :

- Assurer la rentabilisation sociale et économique des investissements publics et des équipements communautaires
- Améliorer l'environnement bâti et les conditions de vie des populations résidentes.

Le schéma ne contient aucune disposition en lien avec l'objet contenu au projet de modification.

CONFORMITÉ AU PDAD

La zone visée est dans une aire d'affectation Résidentielle urbaine.

Le projet de modification est en conformité avec les éléments normatifs définis pour cette grande affectation.

Le projet de modification soutient la mise en œuvre des objectifs du PDAD, notamment ceux qui suivent :

Milieus résidentiels

- Privilégier l'insertion, le recyclage et la densification douce dans les milieux résidentiels existants et à construire
- Fournir une gamme de logements diversifiés, de qualité et en nombre suffisant
- Revitaliser les secteurs résidentiels anciens ou vieillissants afin d'améliorer le cadre de vie qu'ils offrent, de les rendre plus attractifs pour de nouveaux résidents et d'accroître l'offre résidentielle

Objectifs applicables au milieu bâti de l'ensemble du territoire

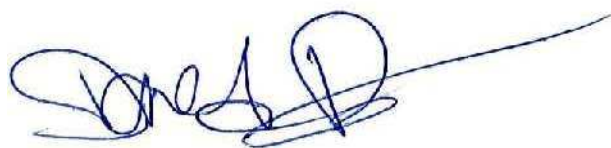
- Favoriser la réalisation d'aménagements urbains et d'une architecture de qualité tout en harmonisant les proportions et le traitement des composantes de l'espace public et du cadre bâti

Le PDAD ne contient aucune disposition en lien avec l'objet contenu au projet de modification.

Le *Règlement sur les règlements adoptés par un conseil d'arrondissement qui n'ont pas à faire l'objet de conformité au plan d'urbanisme* R.V.Q. 686 prévoit que les dispositions en lien avec l'objet contenu au projet de modification n'ont pas à faire l'objet d'une analyse de conformité au PDAD.

Sur la base des documents transmis, la Division de l'urbanisme vous avise de la conformité de ce projet de modification avec les objectifs d'aménagement et les dispositions complémentaires du *Schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Québec*, CUQ n° 207 ainsi qu'avec les objectifs d'aménagement du *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990.

L'Arrondissement de Charlesbourg peut donc poursuivre le processus d'adoption de ce projet de règlement.



David Duval, urbaniste

c.c. Denis Jean, directeur, Division de l'urbanisme

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT		
Aire d'affectation		
Urbaine		
Affectation autorisée	Densité applicable	Conformité
Habitation	min 8 log/ha	Oui
Administration et service	max 5 000 m.c.	S/O
Commerce de vente au détail	max 12 000 m.c.	S/O
Institution de nature régionale	S/O	S/O
Institution de nature locale	S/O	S/O
Commerce de gros et industrie légère	S/O	S/O
Commerce et industrie à contraintes modérées	S/O	S/O
Commerce et industrie à contraintes élevées	S/O	S/O
Industrie extractive	S/O	S/O
Utilité publique régionale	S/O	S/O
Équipement de transport	S/O	S/O
Équipement et infrastructure de caractère intermunicipal	S/O	S/O
Réseau majeur	S/O	S/O
Conservation	S/O	S/O
Récréation de plein air	S/O	S/O
Récréation de plein air intensive	S/O	S/O
Récréation intérieure	S/O	S/O
Agriculture avec élevage	S/O	S/O
Agriculture sans élevage	S/O	S/O
Forêt	S/O	S/O

* La superficie des établissements de vente au détail est limitée à 4 000 m.c.
Cette disposition ne s'applique pas aux établissements d'hébergement.

PDAD		
Aire d'affectation		
Résidentielle urbaine		
Ru-3-E-f		
Affectation autorisée	Densité applicable	Conformité
Habitation	min 15 log/ha	Oui
Commerce de vente au détail	2 000 m.c.	Oui
Administration et service	1 000 m.c.	Oui
Commerce et industrie à faible contrainte	S/O	S/O
Commerce et industrie à contrainte modérée	S/O	S/O
Commerce et industrie à contrainte élevée	S/O	S/O
Industrie extractive	S/O	S/O
Publique, institutionnelle et communautaire à vocation régionale	S/O	S/O
Publique, institutionnelle et communautaire à vocation locale	S/O	S/O
Infrastructure et équipement aéroportuaire et de transport aérien	S/O	S/O

Équipement et infrastructure majeurs d'assainissement et d'épuration des eaux	S/O	S/O
Équipement majeur de collecte, de valorisation, de transfert, de disposition et de destruction des matières résiduelles	S/O	S/O
Installation majeure de collecte, d'entreposage, d'assainissement et d'élimination de neiges usées	S/O	S/O
Poste majeur de transformation d'électricité	S/O	S/O
Parc et espace vert	S/O	S/O
Conservation	S/O	S/O
Agriculture sans élevage	S/O	S/O
Agriculture avec élevage à faible charge d'odeurs	S/O	S/O
Agriculture avec élevage à forte charge d'odeurs	S/O	S/O
Forêt	S/O	S/O

* établissement limité à 4 000 m. c.